



FR

Protocole MAC
Comité d'experts gouvernementaux
Première session
Rome, 20 – 24 mars 2017

UNIDROIT 2016
Etude 72K – CEG1 – Doc. 1
Original: anglais
septembre 2016

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session et élection des fonctionnaires.
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et organisation de la session.
3. Présentation de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et de l'historique de l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
4. Examen de l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
5. Travaux futurs.
6. Examen du rapport.
7. Divers.

ANNOTATIONS

Point n° 1: Ouverture de la session et élection du Président

1. La première session du Comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT chargé de l'élaboration d'un projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (le "Protocole MAC ") se tiendra au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153) à Rome, dans la *Green Room*, du 20 au 24 mars 2017.

2. La session commencera le lundi 20 mars à 10h00. L'inscription se fera à partir de 8h30.

3. La session sera ouverte par le Secrétaire Général d'UNIDROIT en tant que Président provisoire. Les fonctionnaires pour la session seront ensuite élus. Le Comité souhaitera peut être élire un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur.

Point n° 2: Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et organisation de la session

4. Les horaires de la session seront comme suit:

Matin: 09h00 – 12h30
Après-midi: 14h00 – 17h00

5. Les débats se dérouleront en anglais et en français, avec interprétation simultanée dans les deux langues.

6. La documentation pour la session sera disponible sur le site Internet d'UNIDROIT (<http://www.unidroit.org/fr/travaux-en-cours-etudes/current-studies-fr/protocole-mac>).

7. Tous les Etats et les organisations gouvernementales ont été invités à formuler des observations écrites sur l'avant-projet du Protocole MAC. Les organisations non-Gouvernementales invitées en tant qu'observateurs ont aussi été invitées à formuler des observations écrites.

8. UNIDROIT souhaite attirer l'attention sur les procédures de sécurité en vigueur à la FAO qui prévoient que les participants doivent porter des badges approuvés par la FAO, avec la photographie du participant, pour pouvoir accéder à la salle de conférence. Les participants qui ne souhaitent pas voir leur accès limité à leur arrivée devront fournir à UNIDROIT, par courrier électronique, une photo couleur format passeport pour le badge.

Point n° 3: Présentation de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et de l'historique de l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

9. Lors de sa 84^{ème} session (Rome, avril 2005), le Conseil de Direction d'UNIDROIT a recommandé à l'Assemblée Générale d'inclure au Programme de travail de l'Institut 2006 – 2008 la préparation d'un quatrième Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention du Cap de 2001 relative aux garanties internationales

portant sur des matériels d'équipement mobiles. Lors de sa 59^{ème} session (Rome, décembre 2005) l'Assemblée Générale d'UNIDROIT a décidé d'inclure un tel projet au Programme de travail de l'Institut, comme un projet ayant une priorité plus basse. Le projet a été reconduit dans le Programme de travail de l'Institut par l'Assemblée Générale lors de sa 63^{ème} session (Rome, décembre 2008), de sa 67^{ème} session (Rome, décembre 2010) et de sa 72^{ème} session (Rome, décembre 2013). Lors de sa 95^{ème} session (Rome, mai 2016), le Conseil de Direction a recommandé à l'Assemblée Générale que le projet soit maintenu dans le Programme de travail 2017-2019, avec une haute priorité.

10. Entre 2005 et 2014 un certain nombre d'activités de recherche ont été menées en relation avec le projet, dont un questionnaire distribué aux Etats membres, des consultations avec le secteur privé, de réunions informelles à Washington D.C. et une analyse économique préliminaire.

11. A sa 93^{ème} session (Rome, 2014) le Conseil de Direction a décidé de convoquer un Comité d'étude chargé de préparer un premier projet de Protocole MAC avant sa 95^{ème} session. Le Comité d'étude était composé de divers experts internationaux en droit des opérations garanties et s'est réuni à quatre reprises (15-17 décembre 2014, 8-9 avril 2015, 19-21 octobre 2015 et 7-9 mars 2016) pour examiner des questions juridiques liées à la préparation du Protocole MAC pour préparer un avant-projet de texte.

12. A l'issue de la quatrième réunion du Comité d'étude le 8 mars 2016, le Comité d'étude a soumis un avant-projet de texte au Conseil de Direction. A sa 95^{ème} session (Rome, 18-20 mai 2016), le Conseil de Direction a approuvé l'avant-projet de texte et demandé au Secrétariat d'UNIDROIT de convoquer un Comité d'experts gouvernementaux pour poursuivre l'examen de l'avant-projet de Protocole MAC.

Point n° 4: Examen de l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

13. L'avant-projet de Protocole (tel qu'il figure dans le document UNIDROIT 2016 – Etude 72K – CGE1 – Doc. 2) constituera le document de travail de base lors de sa première session¹. Il est accompagné du Rapport explicatif (UNIDROIT 2016 – Etude 72K – CGE1 – Doc. 3) qui contient un commentaire et une analyse sur chacune des dispositions. Ce document devrait également être examiné conjointement avec l'analyse juridique (UNIDROIT 2016 – Etude 72K – CGE1 – Doc. 4) qui fournit une analyse plus détaillée des considérations juridiques et politiques qui sous-tendent l'avant-projet de Protocole MAC.

Point n° 5: Travaux futurs

14. UNIDROIT envisage de tenir la deuxième session du Comité d'experts gouvernementaux fin 2017, et prévoit de pouvoir convoquer une Conférence diplomatique en 2018 pour adopter le Protocole.

¹ La version anglaise de l'avant-projet de Protocole MAC est pour la plupart conforme à la version approuvée par le Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 95^{ème} session (Rome, 18-20 mai 2016), mais a été amendée pour tenir compte d'un certain nombre de petites erreurs notées lors de la préparation de la version française du Protocole. Lors de la session du Conseil de Direction, le Secrétariat avait indiqué son intention de corriger ces erreurs mineures avant de distribuer l'avant-projet de Protocole MAC en vue de son examen par les Etats membres (voir C.D. (95) 15, paragraphe 145).